

ESTÉREL CÔTE d'AZUR AGGLOMÉRATION**COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Nombre de Conseillers : En exercice : 48 Présent : 45	Séance du : 9 juin 2022	Date de publication : 20 juin 2022
---	----------------------------	---------------------------------------

L'an deux mille vingt-deux, le neuf juin à dix heures, le Conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération régulièrement convoqué le 2 juin 2022, s'est réuni à la communauté d'agglomération, sous la Présidence de M. MASQUELIER, Président.

PRESENTS :

MASQUELIER Frédéric - RACHLINE David - BOUDOUBE Paul - REGGIANI Jean-Paul - CHARLIER DE VRAINVILLE Gérard - BOUVARD Martine - DECARD Guillaume - MARCHAND Charles - ARENAS Martine - ISEPPI Stéphane - LANCINE Brigitte - BESSERER Christian - CHIODI Josiane - DELAUNAY KAIDOMAR Françoise - LEMAITRE Didier - SOLER Annie - HUMBERT Cédric - LOMBARD Danièle - PETRUS BENHAMOU Martine - LONGO Gilles - LEROY Carine - BARKALLAH Nassima - CHIOCCA Christophe - PLANTAVIN Christelle - PERONA Patrick - LAUVARD Sonia - RENARD Patrick - CREPET Sandrine - BARBIER Jean-Louis - KARBOWSKI Ariane - BRENDLE Karen - BONNEMAIN Emmanuel - SERT Richard - POUSSIN Julien - MARTY Nicolas - RAMI Hafida - DEBAISIEUX Jean-François - BLANC Sylvie - BOYER Max - GRILLET Maxime - CORDINA Pierre - FABRE Julien - DEMONEIN Caroline - TISSIER Ken

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

- CURTI Fabrice (absent à la délibération n°1 - donne procuration à Christophe CHIOCCA de la délibération n°2 à la délibération n°26)

NON REPRESENTES :

- JEANPERRIN Brigitte - FRADJ Laurence - JEANPIERRE Jimmy - CURTI Fabrice

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Nicolas MARTY.

Motion n° **01**
Rapporteur : **M. MASQUELIER, Président**
Titre : **Refus de la déviation d'une partie du trafic d l'aérodrome de Cannes-Mandelieu vers le couloir Nord-Ouest**

Résultat du vote : **À LA MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS PAR 44 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE (M. Emmanuel BONNEMAIN), ADOPTE LA MOTION.**

Délibération n° **58**
Rapporteur : **M. MASQUELIER, Président**
Titre : **Installation d'un conseiller communautaire et modification de la composition du Bureau de la communauté d'agglomération**

Synthèse : Remplacement du 3^e vice-président démissionnaire et installation d'un nouveau conseiller communautaire.
Modification de la composition du bureau communautaire et élection d'un vice-président appelé à siéger au Bureau communautaire.

Résultat du vote : Nombre de votants : 45
Votes pour : 39
Votes blancs : 4
Vote nul : 1
Abstention : 1

M. Didier LEMAÎTRE est élu 14^{ème} Vice-Président.

Délibération n° **59**
Rapporteur : **M. MASQUELIER, Président**
Titre : **Remplacement d'un délégué titulaire auprès des commissions intercommunales**

Synthèse : Faisant suite à la démission d'une conseiller communautaire, ainsi qu'au courrier de Mme BOYET, représentante de l'association CLCV 83 annonçant le retrait de l'association dans la participation aux commissions de l'agglomération, il y a lieu de procéder à leur remplacement respectif dans les compositions précédemment arrêtées.

Résultat du vote : **Commission Intercommunale des Assemblées :**
Délégué titulaire élu : M. Christian BESSERER
Délégué suppléant élu : M. Didier LEMAÎTRE

À LA MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS PAR 44 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (M. Julien POUSSIN)

Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (CCES-PLPDMA) :
Délégué titulaire élu : M. Christian BESSERER

À LA MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS PAR 43 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION (M. Julien POUSSIN)

Association locale élue : Association pour le Développement de l'éducation à l'Environnement (ADEE) représentée par son Président, M. Pierre JAUDON.

Délibération n° **60**
Rapporteur : **M. MASQUELIER, Président**
Titre : **Élection d'un délégué auprès des syndicats mixtes, régies et associations (Modifications)**

Synthèse : Faisant suite à la démission d'un conseiller communautaire, il y a lieu de procéder à son remplacement dans les compositions des instances précédemment arrêtées.

Résultat du vote : **Syndicat Mixte d'Ingénierie pour les collectivités et territoires innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM) :**
Délégué suppléant élu : M. Didier LEMAÎTRE

À LA MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS PAR 44 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (M. Julien POUSSIN)

Syndicat Mixte Inondation Aménagement et Gestion des Eaux – Maralpin (SMIAGE) :

Délégué titulaire élu : M. Nicolas MARTY

À LA MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS PAR 44 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (M. Julien POUSSIN)

Syndicat Mixte de l'Argens (SMA) :

Délégué titulaire élu : M. Nicolas MARTY

À LA MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS PAR 44 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (M. Julien POUSSIN)

Syndicat Mixte de la Garonne :

Délégué suppléant élu : M. Nicolas MARTY

À LA MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS PAR 44 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (M. Julien POUSSIN)

Association Estérel Côte d'Azur – Pays de Fayence :

Délégué titulaire élu : M. Didier LEMAÎTRE

À LA MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS PAR 44 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (M. Julien POUSSIN)

Délibération n° **61**
Rapporteur : **M. MASQUELIER, Président**
Titre : **Pacte de gouvernance d'Estérel Côte d'Azur Agglomération
Mise à jour**

Synthèse : Il apparaît aujourd'hui que le pacte de gouvernance doit faire l'objet d'une mise à jour compte tenu de la conjoncture et de l'évolution de certains dossiers. En effet, la situation internationale et ses répercussions, notamment à travers la hausse des matières premières, la pénurie d'approvisionnement qui rallonge des délais de livraison, nous porte à adapter le pacte de gouvernance. D'autre part, certains projets du pacte ne peuvent être conduits conformément aux

objectifs initiaux pouvant générer des situations de report, de suspension ou de modification.

Résultat du vote : APPROUVE LA MISE A JOUR DU PACTE DE GOUVERNANCE
PREND ACTE DU RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **62**
Rapporteur : **Mme CHIODI, Vice-Présidente**
Titre : **Comptes de gestion 2021**
Budget Principal - Budgets annexes

Synthèse : Le compte de gestion est un document établi par le chef du service de gestion comptable de l'Estérel de l'EPCI. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. La présente délibération consiste à approuver les comptes de gestion 2021 des différents budgets de la communauté d'agglomération.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS par 43 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (SERT Richard, POUSSIN Julien), ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **63**
Rapporteur : **Mme CHIODI, Vice-Présidente**
Titre : **Compte administratif 2021 - Budget Principal**

Synthèse : Après intégration des résultats de la régie intercommunale parc de stationnement, les résultats de clôture 2021 du budget principal s'établissent comme suit :
-Besoin de financement de la section d'investissement : - 4 187 253,87 €
-Excédent de la section de fonctionnement : 10 437 635,34 €

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS par 42 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (SERT Richard, POUSSIN Julien), ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **64**
Rapporteur : **Mme CHIODI, Vice-Présidente**
Titre : **Compte administratif 2021**
Budget annexe Eau

Synthèse : Les résultats de clôture 2021 du budget annexe Eau s'établissent comme suit :
- Besoin de financement de la section d'investissement : -820 999,79 €
- Excédent de la section d'exploitation : 1 739 737,15 €
Soit un résultat cumulé de 918 737,36 €

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **65**
Rapporteur : **Mme CHIODI, Vice-Présidente**
Titre : **Compte administratif 2021**
Budget annexe Assainissement

Synthèse : Les résultats de clôture 2021 du budget annexe Assainissement s'établissent comme suit :
- Besoin de financement de la section d'investissement : - 2 150 154,07 €
- Excédent de la section d'exploitation : 7 183 280,86 €

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **66**
Rapporteur : **Mme CHIODI, Vice-Présidente**
Titre : **Compte administratif 2021**
Budget annexe Gémapi

Synthèse : Les résultats de clôture 2021 du budget annexe GEMAPI s'établissent comme suit :
- Besoin de financement de la section d'investissement : - 1 945 183,56 €
- Excédent de fonctionnement de la section d'exploitation : 4 065 534,84 €

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **67**
Rapporteur : **Mme CHIODI, Vice-Présidente**
Titre : **Compte administratif 2021**
Budget annexe Office de tourisme intercommunal

Synthèse : Les résultats de clôture 2021 de ce budget annexe s'établissent comme suit :
- Excédent de la section d'investissement : 3 626,32€
- Excédent de la section de fonctionnement : 335 330,43 €

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **68**
Rapporteur : **Mme CHIODI, Vice-Présidente**
Titre : **Compte administratif 2021**
Budget annexe Zones d'Activités (ZA)

Synthèse : Les résultats de de clôture 2021 du budget annexe Zones d'Activités s'établissent comme suit :
- Besoin de financement de la section d'investissement : - 293 427,24 €
- Excédent de la section de fonctionnement : 448 643,73 €

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **69**
Rapporteur : **Mme CHIODI, Vice-Présidente**
Titre : **Compte administratif 2021**
Budget annexe Grand Capitou

Synthèse : Les résultats de clôture 2021 du budget annexe Grand Capitou s'établissent comme suit :
-Excédent de la section d'investissement : 2 317 256,40 €
-Excédent de la section de fonctionnement : 2 992 784,29 €

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **70**
Rapporteur : **Mme CHIODI, Vice-Présidente**
Titre : **Budget principal et Budgets annexes**
Affectation des résultats de l'exercice 2021

Synthèse : Il est demandé au Conseil d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 des différents budgets de l'agglomération. Cette affectation doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement 2021.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **71**
Rapporteur : **Mme CHIODI, Vice-Présidente**
Titre : **Budget Principal**
Détermination des durées d'amortissement des immobilisations

Synthèse : La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022 implique de faire évoluer le mode de gestion des amortissements auparavant gérés selon la nomenclature M14. Il est demandé au Conseil de déterminer la durée d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles affectées et de fixer le seuil unitaire des biens de faible valeur.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **72**
Rapporteur : **Mme CHIODI, Vice-Présidente**
Titre : **Budget annexe Gemapi**
Détermination des durées d'amortissement des immobilisations

Synthèse : La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022 implique de faire évoluer le mode de gestion des amortissements auparavant

gérés selon la nomenclature M14. Il est demandé au Conseil de déterminer la durée d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles affectées et de fixer le seuil unitaire des biens de faible valeur.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **73**
Rapporteur : **Mme CHIODI, Vice-Présidente**
Titre : **Budget annexe Office de tourisme intercommunal**
Détermination des durées d'amortissement des immobilisations

Synthèse : La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022 implique de faire évoluer le mode de gestion des amortissements auparavant gérés selon la nomenclature M14 ; il est demandé au Conseil de déterminer la durée d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles affectées et de fixer le seuil unitaire des biens de faible valeur.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **74**
Rapporteur : **Mme CHIODI, Vice-Présidente**
Titre : **Taxe de séjour**
Dispositions applicables à compter du 1er janvier 2023

Synthèse : Il est proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur les dispositions applicables sur la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2023. Cette délibération annule et remplace toutes les délibérations antérieures à compter du 1er janvier 2023.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **75**
Rapporteur : **Mme CHIODI, Vice-Présidente**
Titre : **Attribution d'un fond de concours à la commune de Fréjus pour la rénovation de deux terrains de sport et la création d'un terrain à la Base Nature**

Synthèse : Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer un fonds de concours à la Commune de Fréjus en vue de participer au financement de la rénovation de deux terrains de sport et la création d'un terrain à la base nature à hauteur de 600 000 €.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **76**
Rapporteur : **M. CHARLIER DE VRAINVILLE, Vice-Président**
Titre : **Dissolution du SMO PACA THD**
Avis d'Estérel Côte d'Azur Agglomération

Synthèse : Le SMO PACA THD, Syndicat Mixte Ouvert Provence Alpes Côte d'Azur Très Haut Débit, créé en 2012 à l'initiative de la Région, délégrant de la DSP pour le déploiement FTTH pour la zone d'initiative publique du Var, a vu depuis 2020 ses activités se réduire à cette seule mission. La Région et les Département des Hautes Alpes et du Var ont donc délibéré respectivement les 17/12/2021, 14/12/2021 et 25/04/2022 pour engager le processus de sa dissolution.

Afin de poursuivre la DSP, le Département du Var s'est positionné en futur délégrant, et a indiqué que les dispositions du contrat permettent de garantir les conditions d'exercice de la DSP passée avec VTHD, Var Très Haut Débit, filiale d'ORANGE avec le soutien de la Région et la participation des EPCI adhérents au syndicat, dans l'intérêt de toutes les collectivités concernées.

Estérel Côte d'Azur Agglomération, comme les autres EPCI du Var concernés, est appelé en tant que membres du SMO PACA THD à statuer sur ce processus. Au regard des garanties apportées par le Département et prévues dans le contrat, il est proposé de voter en faveur de cette dissolution.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **77**
Rapporteur : **M. CHARLIER DE VRAINVILLE, Vice-Président**
Titre : **Dérogation à la règle du repos dominical des salariés**
Festival BASE'ART

Synthèse : La présente délibération vise à délivrer l'avis d'Estérel Côte d'Azur Agglomération pour une dérogation à la règle du repos dominical des salariés de l'Union Patronale du Var, à l'occasion du festival BASE'ART, le dimanche 12 juin 2022. Les dérogations à la règle du repos dominical ont été modifiées par la Loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, qui a élargi les possibilités d'ouverture des commerces les dimanches par le biais de dérogations octroyées par le Préfet, par le Maire, ou en raison du fondement géographique. Aussi, cette délibération vise à délivrer également l'avis de l'agglomération pour une dérogation portant sur 12 dimanches de l'année 2022 pour les commerces de détail alimentaire et non alimentaire pour l'ensemble du territoire communautaire.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS par 44 voix POUR et 1 ABSTENTIONS (BONNEMAIN Emmanuel), ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **78**
Rapporteur : **M. DECARD, Vice-Président**
Titre : **Désignation du Directeur de la régie du théâtre intercommunal "Le Forum"**

Synthèse : A la suite du départ annoncé de M. Alexandre GUILLE à la direction de la régie, il convient, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, que le Conseil communautaire désigne, sur proposition du Président, le nouveau directeur de la régie du Théâtre intercommunal « Le Forum », Monsieur Christophe MERIGOUT.

Résultat du vote : **À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.**

Délibération n° **79**
Rapporteur : **M. DECARD, Vice-Président**
Titre : **Adoption du règlement intérieur du Campus connecté**

Synthèse : Le Campus connecté situé à Saint-Raphaël est un tiers-lieu qui accueille des apprenants inscrits dans des formations à distance. Cet établissement dispose d'espaces de travail individuels et collectifs mis à disposition de publics divers (apprenants, intervenants, partenaires...).

Il convient de fixer les conditions d'occupation de l'établissement et des règles de conduite à adopter, à travers l'approbation du règlement intérieur proposé en annexe.

Résultat du vote : **À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.**

Délibération n° **80**
Rapporteur : **M. ISEPPI, Vice-Président**
Titre : **Opération de requalification urbaine de l'avenue du Commandant Guilbaud - Protocole relatif à l'établissement « URBANO MODA » occupant le domaine public**

Synthèse : La présente délibération vise à l'approbation par le Conseil communautaire des termes du protocole relatif à l'établissement URBANO MODA, occupant actuellement le domaine public par deux terrasses couvertes et fermées, dans le cadre de l'opération de requalification urbaine de l'Avenue du Commandant Guilbaud.

Résultat du vote : **À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS par 44 voix POUR et 1 ABSTENTIONS (BONNEMAIN Emmanuel), ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.**

Délibération n° **81**
Rapporteur : **Mme LANCINE, Vice-Présidente**
Titre : **Modification du contrat de relance du logement 2022**

Synthèse : Le Gouvernement propose, via le contrat de relance du logement, un système d'aide financière aux communes pour la production de logements.
Ce contrat, signé entre l'Etat, l'EPCI et les communes concernées, fixe d'une part les engagements de production de logements sur la base des objectifs du PLH et d'autre part le montant maximum prévisionnel des aides. Ces aides seront attribuées en fonction des permis de construire délivrés entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022.
Par délibération n°54 du 4 avril 2022, le Conseil Communautaire a approuvé le principe du contrat de relance entre l'Etat, l'EPCI et les communes de Fréjus et Puget sur Argens et autorisé le Président à signer le dit-contrat.
L'enveloppe budgétaire allouée par l'Etat à la Région n'étant pas suffisante pour satisfaire l'ensemble des collectivités, le préfet du Var a proposé une réduction des objectifs de logements afin de pouvoir répondre à l'ensemble des communes volontaires. Il convient de modifier la délibération du 4 avril 2022 afin de prendre en compte la modification du contrat.

Résultat du vote : **À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.**

Délibération n° **82**
Rapporteur : **M. MASQUELIER, Président**
Titre : **Délégations données au Bureau**

Résultat du vote : **PREND ACTE DU RAPPORT PRÉSENTÉ.**

Délibération n° **83**
Rapporteur : **M. MASQUELIER, Président**
Titre : **Délégations données à Monsieur le Président**

Résultat du vote : **PREND ACTE DU RAPPORT PRÉSENTÉ.**

Le présent compte-rendu sommaire est certifié conforme aux débats du Conseil communautaire et affiché conformément à la loi.

Fait à Saint-Raphaël, le *16/06/2022*

La Directrice Générale Adjointe des Services


Valérie ALLEGRE